

# L'intercommunalité vous accompagne dans l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie



## Une approche globale

La Communauté de Communes, porteuse d'un Plan Climat, a pour objectif de mettre en œuvre des actions de lutte et d'adaptation face au changement climatique. Le Plan Climat permet de contribuer à une démarche plus globale de résilience comprenant de multiples actions d'efficacité énergétique, de réduction des déchets, et bien plus encore. Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet : <http://www.delunevilleabaccarat.com>.

## Une action ciblée

La collectivité a lancé une opération groupée d'achat groupé de récupérateur d'eau de pluie ! Cette action,

intégrée dans le Plan Climat, permet d'agir localement sur une meilleure gestion des eaux de pluie tout en permettant aux habitants de se doter d'un système de stockage et de réaliser des économies financières à l'achat et sur le long terme sur l'économie en eau potable réalisée.

La collectivité a opté pour 2 modèles proposés à l'achat à tarif attractif pour tous les habitants de l'intercommunalité (1 récupérateur par foyer et par adresse) :

500 L : 25€



1000 L : 55€



### Chiffres clés

Une toiture de 150 m<sup>2</sup> peut récupérer jusqu'à 80 000 litres d'eau en un an.

Un récupérateur de 500 L, vous fait économiser :

l'arrosage de 50m<sup>2</sup> de jardin pendant 5 jours

50 chasses d'eau

**Besoin de plus ? Optez pour un récupérateur de 1000 L afin de doubler votre autonomie et profitez de deux fois plus d'eau pour vos besoins !**

## LE PROFITE DE L'OPERATION ! COMMENT ?

1. Je transmets mon formulaire de réservation dûment rempli, accompagné des justificatifs requis par courrier, email ou remis en main propre à la collectivité.
2. Avis de validation et paiement : Après validation, je reçois un avis de réservation sous quelques jours et dois effectuer le paiement dans les 15 jours à l'ordre du Trésor public par chèque ou virement bancaire.
3. A la suite du paiement, je reçois un récépissé et un bon de retrait par mail ou par courrier au bénéficiaire.
4. Retrait des cuves : Le bénéficiaire prendra rendez-vous avec l'ESAT de Chanteheux pour récupérer le matériel à l'horaire convenu avec la structure.
5. Retrait sur site : Les cuves sont à retirer lors de votre RDV à l'ESAT EPSILON de Chanteheux avec le récépissé de paiement et un véhicule adapté. Un guide d'information sur l'utilisation de l'eau de pluie sera remis.

**En cas d'impossibilité de retrait**, contactez les responsables de l'ESAT, **Madame STADLER Véronique** au 06.99.62.56.43 ou [vstadler@aeim54.fr](mailto:vstadler@aeim54.fr) ou à **Monsieur REMY Arnaud** au 06 85 17 07 95 ou [aremy@aeim54.fr](mailto:aremy@aeim54.fr) (standard 03 83 73 73 38) de 9h15 à 12h et de 13h à 16h45 pour procéder à une reprogrammation de retrait de votre équipement.